

Parc d'aide à la mobilité



MOB'N ROLL, qu'est ce que c'est ?

Parc d'aide à la mobilité
créé en 2002

Pour les déplacements liés au
retour à l'emploi uniquement

Pour quel public ?

- RSA et ayant droits
- jeunes de 18 à 26 ans
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- habitants de la CCOA (communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson)

Sur les secteurs de
Romilly Sur Seine ; Nogent Sur Seine et
de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson

Uniquement sur prescription d'un
chargé de suivi :

- Pole Emploi
- Mission Locale du Nord Ouest Aubeois
- Département de l'Aube
- CCOA (Communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson)
- association Chlorophylle

2019

6 scooters et 2 vélos

Véhicules entretenus par des
mécaniciens professionnels

Ne pas jeter sur la voie publique.

Partenaire du

fast

Plus de 1000 véhicules

Tarifs de mise à disposition

(applicables au 1er mars 2019)

- 1 à 2 jours → 2 €
- Jusqu'à 1 semaine (7 jours consécutifs) → 5 €
- Jusqu'à 1 mois (30 jours consécutifs) → 15 €

Renouvellements soumis aux mêmes conditions
Somme non remboursable

Documents à fournir

- Pièce d'identité
- BSR (pour les personnes nées après le 31/12/1987)
- **3 cautions** (chèques* ou espèces) : **230 € + 50 € + 20 €**
* si les chèques ne sont pas au nom du bénéficiaire, alors le propriétaire des chèques devra obligatoirement être présent lors du dépôt des cautions.
- Participation financière forfaitaire (chèque ou espèces)

Mob'N Roll, Mode d'emploi :

- Prise de contact avec votre conseiller ou chargé de suivi.
- Envoi d'une prescription à COUP DE MAIN qui traitera la demande.
- COUP DE MAIN répond au prescripteur et contacte directement le bénéficiaire afin de programmer les RDV à venir.
- Le jour du RDV et à l'heure dite, le bénéficiaire se rend au bureau de COUP DE MAIN muni des documents demandés pour signer un contrat de mise à disposition et prendre un RDV pour le retrait du 2 roues.
- Retrait 2 roues et état des lieux de départ avec le garagiste partenaire.
- Retour du 2 roues chez le garagiste partenaire pour l'état des lieux de retour, au jour et à l'heure précisés dans le contrat et avec les pleins.
- Le garagiste partenaire envoie à COUP DE MAIN une copie de l'état des lieux de retour
- Le bénéficiaire pourra récupérer ses cautions uniquement en se rendant au bureau de COUP DE MAIN (l'ensemble des cautions ne sera rendu qu'un mois après le retour du 2 roues).
- Renouvellement possible de la mise à disposition selon le même circuit et sous réserve de disponibilité d'un 2 roues.

Attention : Si le 2 roues n'était pas ramené dans le même état qu'au départ, alors les termes du contrat seront strictement appliqués !

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Association **COUP DE MAIN**

6 rue Gabriel Willaume 10100 ROMILLY SUR SEINE

03 25 24 84 05 coup.de.main@coupdemain-aube.fr

<http://associationcoupdemain.unblog.fr/aide-a-la-mobilite-avec-mobn-roll/>